



**VALDUNES**

*Etablissement de Valenciennes  
BP 12  
59125 TRITH-SAINT-LEGER*

*Etablissement de Dunkerque  
BP 129  
59943 DUNKERQUE CEDEX 2*

## **Clause Sécurité Qualité Environnement Société VALDUNES SAS**

Face à la présence journalière de personnels sur un site où les risques de co-activité sont permanents, la démarche **S**écurité, **Q**ualité, **E**nvironnement est l'affaire de tous, à tous niveaux.

Le respect de ces règles et la sensibilisation de tout votre personnel sur les modalités d'intervention à la Société VALDUNES SAS est très importante pour permettre l'accomplissement de votre travail en sécurité.

Nul n'étant censé ignorer la loi, il vous faudra respecter cette clause **S**écurité, **Q**ualité, **E**nvironnement tout au long du déroulement de votre prestation et la faire connaître à vos sous-traitants.

La Direction

Avant de commencer toute intervention sur les sites de la Société VALDUNES SAS, l'entreprise extérieure intervenante doit :

## 1. PARTICIPER A LA VISITE PREALABLE AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX (48 H minimum, sauf cas exceptionnel accepté par la Société VALDUNES SAS)

### → Buts :

- **définir les modalités et modes opératoires du travail à réaliser,**
- **prendre connaissance des contraintes particulières liées aux activités du site**
  
- o Si l'opération concerne un chantier clos sans interférence avec les activités du site ⇒ Information de la Société VALDUNES SAS sur la base du P.G.C. (**Plan Général de Coordination**) pour rédaction du **P.P.S.P.S.** (**Plan Particulier pour la Sécurité et la Protection de la Santé**) par la société extérieure.
  
- o Pour les travaux générant des interférences avec les activités du site (décret du 20/02/1992) : Préparation et signature du **P.D.P.** (**Plan De Prévention**) avec le chargé de travaux de la Société VALDUNES SAS, le Service Sécurité et le Responsable du secteur.

Le représentant de la société extérieure, lors de la visite préalable et de la prise de connaissance des travaux, doit :

- prendre en compte dans sa prestation, la nature des moyens nécessaires à une exécution en toute sécurité,
- fournir impérativement un mode opératoire adapté à l'opération à effectuer.

## 2. TRANSMETTRE LES INFORMATIONS CI-DESSOUS AU CHARGE DE TRAVAUX

- PPSPS si l'opération concerne un chantier clos.
- Liste nominative du personnel ainsi que leur **dernière** fiche d'aptitude médicale en cours de validité ou une convocation pour l'année en cours.
- Pour les véhicules accédant au site : attestation d'assurance, copie de la responsabilité civile et du permis du conducteur.
- Photocopies des habilitations et attestations spécifiques des intervenants, (*Formation travaux en hauteur, habilitation électrique, CACES nacelle ou autorisation de conduite de pont par un organisme agréé, etc.....*).

Joindre les fiches de données de sécurité des produits chimiques avant le début des travaux.

**N.B :**

- Ces éléments peuvent être vérifiés par le poste de garde à l'entrée du site.
- Les travailleurs ne pouvant pas communiquer en français / anglais directement ou par le biais d'un interprète, mis à disposition par l'entreprise extérieure intervenante, ne seront pas acceptés sur le site.
- Les travailleurs intérimaires ne seront pas acceptés pour les travaux dangereux (liste du code du travail).

- o Préparation et signature par l'ensemble des responsables VALDUNES SAS (demandeur, service sécurité et responsable du secteur ou exploitation) des autorisations de travail complémentaires (permis feu, permis de pénétrer,...). Toutes ces autorisations ne sont valables que pour un groupe de personnes donné, un travail défini, un lieu donné et un temps limité. Elles doivent être réévaluées dès modification des conditions de travail.

**3. S'ENGAGER A ACCEPTER CONTRACTUELLEMENT CES OBLIGATIONS ET LES CONSIGNES DU SITE, ET EN PARTICULIER LE RESPECT DES CONDITIONS SUIVANTES DES LE DEBUT DES TRAVAUX.**

Fournir à son personnel, en fonction de l'intervention, des produits et systèmes présents sur le site, les équipements de protection individuelle spécifiques sur instruction des responsables de la Société VALDUNES SAS.

Par exemple :

- chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, casque de sécurité, casquettes de sécurité
- extincteur si travail par points chauds,
- protection auditive,
- masques respiratoires avec cartouche polyvalente ou masques jetables,
- botte...

Les équipements de protection collective et individuelle, les matériels d'accès et de levage doivent être en bon état, adaptés aux risques, et conformes aux normes en vigueur (fournir au conducteur de travaux le certificat CE ainsi que le dernier certificat de vérification).

- ✓ **Important : La Société VALDUNES SAS ne prêtera pas d'équipements de protection individuels aux entreprises extérieures.**

#### 4. CAS PARTICULIER DES TRAVAUX EN HAUTEUR

La société extérieure pressentie pour l'exécution de travaux doit privilégier l'utilisation d'échafaudage ou de nacelle pour toute intervention en hauteur. Les salariés effectuant ces travaux devront avoir suivi une formation travaux en hauteur (Décret septembre 2004).

Les cas où leur mise en place est rendue difficile par l'encombrement environnant devront être étudiés en collaboration avec le Service Sécurité.

##### 4.1 REGLES GENERALES DE LOCATION DES ECHAFAUDAGES

**Toute société extérieure utilisatrice d'échafaudages ou de nacelles doit être l'émettrice de la commande** de location auprès de la société d'échafaudage et nacelle.

##### 4.2 RECEPTION DES ECHAFAUDAGES

Une réception du montage de l'échafaudage doit s'effectuer avant travaux par un représentant de la société accompagné d'un représentant de la société d'échafaudage.

✓ **Rappel** : les échafaudages fixes doivent être montés et certifiés conformes par une société spécialisée.

##### 4.3 CAS D'ECHAFAUDAGE SERVANT A PLUSIEURS SOCIETES

Dans l'hypothèse où un même échafaudage doit être utilisé par plusieurs sociétés se succédant dans l'exécution des travaux, **il est impératif que** :

- la location de l'échafaudage fasse l'objet d'autant de contrats distincts de location qu'il y a de sociétés utilisatrices ; les périodes de location doivent être spécifiées pour chaque entreprise. Les frais de montage et démontage sont à la charge de la 1ère utilisation,
- l'échafaudage fait l'objet d'une réception spécifique entre chaque société utilisatrice.
  - **l'échafaudage sera prévu pour supporter le nombre de personnel** nécessaire à la bonne réalisation des charges de travail de chaque société utilisatrice. Le cas échéant, se référer au point 4.1.
  - l'échafaudage sera réceptionné par toutes les sociétés utilisatrices et la société d'échafaudage sous contrôle de VALDUNES SAS.

**NB.** La responsabilité du montage incombe toujours à la société d'échafaudage. Toute modification éventuelle doit être acceptée et réalisée par elle-même.

#### 4.4 INTERDICTION DE PRET DE MATERIEL

Les échafaudages, échelles et escabeaux ne se prêtent pas d'une société à l'autre ni les outils non spécifiques à la Société VALDUNES SAS. Toute société extérieure travaillant régulièrement sur le site doit posséder ce type de matériel. Aussi, ce matériel doit-il être récupéré en fin de travaux.

- ✓ **Important** : La Société VALDUNES SAS ne prêtera pas de matériel d'accès (échelle, échafaudage roulant,...) ou du matériel de levage (chariot élévateur, élingue,...) aux sociétés extérieures. Dans des cas précis, et si indiqué dans le cahier des charges, pour du matériel particulier (échafaudage sur pied), un prêt pourra être réalisé.

En cas de non-respect de ces conditions, le Service Sécurité pourra interdire ou mettre fin à l'intervention jusqu'à mise en accord avec les exigences de sécurité convenues.

#### Cas particulier :

Dans le cas exceptionnel de prêt d'accessoires de levage et/ou matériels spécifiques, celui-ci est effectué via la délivrance d'un document. « prêt de matériel » :

- La Société VALDUNES SAS s'assure du bon état de conservation et de fonctionnement du matériel prêté.
- L'utilisation par l'Entreprise Extérieure a alors valeur d'attestation de conformité.

#### 5. CAS PARTICULIER DES OPERATIONS DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

En cas de prestations nécessitant un transport de marchandises dangereuses, les transporteurs missionnés devront se conformer aux règles de la législation ADR en vigueur concernant :

- la formation des chauffeurs,
- le transport par véhicules agréés, étiquetés et signalés,
- les équipements de transport en bon état et conformes,
- les documents de bord nécessaires,
- les équipements de protection individuelle pour le chauffeur adaptés à l'opération à effectuer (le port des chaussures de sécurité est obligatoire).

#### 6. VERIFICATION DE L'ADEQUATION DES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION PREVUS

Durant toute la durée de l'intervention, des contrôles réguliers de conformité du strict respect des éléments consignés dans le plan de prévention seront réalisés par la Société VALDUNES SAS.

Si des écarts avec les mesures de prévention / protection prescrites sont constatés, une mise en conformité sera exigée. L'écart sera consigné au dos du plan de prévention détenu par l'entreprise extérieure.

En cas de dysfonctionnement grave, une lettre de non-conformité sera envoyée au responsable de l'entreprise extérieure intervenante. 5 non-conformités équivalent à l'interdiction de travailler à la Société VALDUNES SAS.

## 7. ENVIRONNEMENT

Producteur de roues et d'essieux pour le matériel ferroviaire et les transports urbains et producteur de pièces mécaniques pour applications exigeantes, la Société VALDUNES SAS est leader européen dans son domaine.

Conscient des impacts environnementaux de ses activités, la Société VALDUNES SAS a choisi d'intégrer la protection de l'Environnement dans ses principales priorités.

Pour chacun de ses sites de production, la Société VALDUNES SAS déclare :

- se conformer aux prescriptions réglementaires et engagements volontaires auxquels elle a souscrit,
- exploiter ses installations et mener ses activités en prenant en considération l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources naturelles,
- assurer la prévention des pollutions et la maîtrise des déchets.

Un système de management basé sur la norme ISO 14001 a été mis en place dans un souci d'amélioration continue de ses performances.

**La Société VALDUNES SAS exige des prestataires sur site le respect de sa démarche environnementale et encourage ses fournisseurs et sous-traitants à développer leur propre management environnemental.**



**Information de sous-traitance**

**A remplir par le fournisseur :**

Je soussigné ..... Représentant habilité de la Société .....

Engagée par ..... pour la réalisation d'une :

Par contrat en date du ..... et confirmée par la commande numéro .....

**Déclare sous-traiter une partie des travaux/prestations qui ont été confiés à ma société**

A la société : .....

Dont la forme sociale est : .....

Au capital de : .....

Immatriculée au RCS de : .....

Sous le numéro : .....

Et dont le siège social est à l'adresse suivante : .....

.....

Bénéficiaire de la couverture assurance : .....

Pour une partie du marché global de % qui sera réglée suivant les modalités suivantes :

.....

.....

**La sous-traitance envisagée portera sur les travaux/prestations suivants :**

.....

.....

.....

Ma société reste totalement garante et personnellement responsable vis-à-vis de .....

.....

du respect de la loi, des règles de l'art et du parfait achèvement de l'ensemble des travaux/prestations et des obligations à sa charge au titre du contrat.

Date	Nom Prénom	Fonction
.....	.....	.....
Signature		

## Feuillet d'engagement par le sous-traitant

Je soussigné .....

Représentant habilité de la Société .....

Sollicite l'acceptation de mon entreprise en tant que sous-traitant mandaté par :

la Société .....

.....

pour l'exécution des travaux/prestations suivants :

.....

.....

.....

Je m'engage, avant le démarrage de l'exécution des travaux :

- au complet respect des dispositions de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975, et notamment, mais non limitativement, les dispositions de l'article 14,
- à la prise en charge des obligations m'incombant en matière de déclaration des personnes de mon entreprise devant intervenir sur votre site,
- à la prise en charge des obligations m'incombant en matière de respect du droit du travail et de l'intégralité des consignes de contrôle, d'hygiène, de sécurité de l'environnement en vigueur sur le site du CLIENT,
- à la présentation en cours et en fin de travaux d'une attestation de paiement,
- à respecter les clauses du PDP ou du PGC,
- le cas échéant, à l'envoi de mon PPSPS au coordonnateur en matière de sécurité et de santé sur les chantiers, en cas d'application du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994,
- le cas échéant, à la fourniture d'une copie :
  - o de ma qualification (Qualibat, Qualifelec, FNTP, ou références équivalentes, ...) ou à défaut des références pour les types de travaux/prestations pour lesquels la sous-traitance est envisagée ;
  - o de mes paiements de cotisations vis à vis des organismes collecteurs,
  - o de mes paiements de primes d'assurances.
- le cas échéant à la fourniture des habilitations des personnels pour les travaux qu'ils exécuteront.

Le responsable de la société de sous-traitance reconnaît avoir lu et approuvé les conditions de réalisation de la partie de contrat qui lui est affectée.

Date	Nom Prénom	Fonction
.....	.....	.....
Signature		

## Acceptation de la clause

Nom du représentant de l'Entreprise Intervenant : .....

.....

Agissant en qualité de .....

.....

Reconnait avoir pris connaissance des conditions d'exécution de l'intervention ainsi que du contenu de cette clause SQE, en accepter et faire respecter toutes les conditions.

Date	Signature
.....	.....

Signature des salariés de l'entreprise extérieure et de l'entreprise sous-traitante intervenant sur le site de la Société VALDUNES SAS, Etablissement de Dunkerque et/ou Etablissement de Valenciennes

Date	Nom Prénom	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

Clause Sécurité Qualité Environnement VALDUNES SAS